

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ  
DU 08 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de la convocation du conseil municipal : 29/06/2021

**Présents** : Messieurs PINEAU Jean-Paul, RUAULT Philippe, GRENEAU Jérémy (*arrivé à 21h10*), ROUSSEAU Cédric et Mesdames DUBOIS Christine, LE MERRER Morgane, BAGOT Corinne, DERRIEN Karine, HOREL Marie-José, MARSOLLIER-BIELA Virginie (*arrivée à 21h30*), TRIPOTIN Stéphanie

**Absents excusés** : Monsieur MALET Fabrice représenté par Monsieur GRENEAU Jérémy, Messieurs MONNIER Romain, ROBIEUX Renaud

**Absent** : Monsieur MAYET Quentin

**A été élu secrétaire de séance** : Madame LE MERRER Morgane

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.  
Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Rénovation énergétique du bâtiment des vestiaires foot : modification de deux devis et du plan de financement ;

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Délibération n° 53/2021*

**Attribution du marché pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 40/2021 prise en date du 06 mai 2021 l'autorisant à lancer la procédure de consultation sur la base d'un accord cadre « fournitures courantes et services », de type « procédure adaptée », pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Elle rappelle que le dossier de consultation a été mis à la disposition des entreprises par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : <https://agglo-laval.achatpublic.com> dès le lundi 10 mai 2021. Cette consultation a également fait l'objet d'une publication dans le journal d'annonces légales « Ouest-France 53 » le mercredi 12 mai 2021 avec un couplage web sur « La Centrale des Marchés ».

La remise des offres étant fixée au jeudi 17 juin 2021 à 12h00.

A l'issue de cette consultation, trois offres ont été déposées par voie dématérialisée sur la plateforme <https://agglo-laval.achatpublic.com>.

La commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative, réunie le mardi 22 juin 2021, a donc procédé à l'ouverture des plis et, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Equilibre, qualités gustatives et variété des repas (50 %) ;
- Prix des prestations (40 %) ;
- Références récentes pour des prestations similaires (10 %) ;

propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la société SASU OCEANE DE RESTAURATION, de PLESCOP (Morbihan), conformément au bordereau des prix unitaires suivant, pour l'année scolaire 2021/2022 :

	<b>Repas enfant Maternelle</b>	<b>Repas enfant Primaire</b>	<b>Repas adulte</b>
<b>Prix unitaire H.T.</b>	2,39 €	2,39 €	2,91 €
<b>T.V.A. (5,5 %)</b>	0,13 €	0,13 €	0,16 €
<b>Prix unitaire T.T.C.</b>	2,52 €	2,52 €	3,07 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer le marché pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire à la société SASU OCEANE DE RESTAURATION, de PLESCOP (Morbihan), suivant le bordereau des prix unitaires mentionné dans le tableau ci-dessus pour l'année scolaire 2021/2022 (les prix seront ensuite révisables les deux années suivantes par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation) ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché et toutes les pièces inhérentes à ce dossier ;
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce dossier ;

Cet accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il sera reconductible tacitement 2 fois pour une durée d'un an, soit une durée maximale de 3 ans.

*Réception en Préfecture le 12 juillet 2021*

*Arrivée de Monsieur Jérémie GRENEAU à 21h10*

*Délibération n° 54/2021*

### **RESTAURANT SCOLAIRE : révision des tarifs pour l'année scolaire 2021/2022**

Après étude de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative, tant au niveau de la fréquentation qu'au niveau du reste à charge pour la Commune, celle-ci propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 puisqu'ils avaient été augmentés l'an passé :

	<b>Tranche 1</b> <b>QF ≤ 600</b>	<b>Tranche 2</b> <b>600 &lt; QF ≤ 900</b>	<b>Tranche 3</b> <b>QF &gt; 900</b>
Restaurant scolaire	3,63 €	3,66 €	3,68 €

Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que le déficit par repas, calculé pour l'année 2020, était de 2,69 €. Ce déficit étant exceptionnel et dû à la crise sanitaire liée de la COVID-19.

La commission propose également de ne pas augmenter le tarif du repas « dernière minute » au restaurant scolaire et donc de le maintenir à 5,40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de suivre toutes les propositions de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative dans les conditions énumérées ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et ce pour toute l'année scolaire 2021/2022.

*Réception en Préfecture le 13 juillet 2021*

*Délibération n° 55/2021*

### **ACCUEIL PERISCOLAIRE : révision des tarifs pour l'année scolaire 2021/2022**

Après étude de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative, tant au niveau de la fréquentation qu'au niveau du reste à charge pour la Commune, celle-ci propose d'augmenter les tarifs de 1 %, comme suit, sur l'ensemble des tranches tarifaires de l'accueil périscolaire en fonction des quotients familiaux :

<b>Lundis, mardis, jeudis et vendredis</b>	<b>Tranche 1</b> <b>QF ≤ 600</b>	<b>Tranche 2</b> <b>600 &lt; QF ≤ 900</b>	<b>Tranche 3</b> <b>QF &gt; 900</b>
Matin ou soir	1,87 €	2,00 €	2,04 €
Matin et soir	2,89 €	3,07 €	3,15 €

- de maintenir le tarif de 5 € par ¼ d'heure commencé au-delà de 18h45 (heure de fermeture de l'accueil périscolaire le soir) ;

Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, précise également que les tarifs de l'accueil périscolaire n'avaient pas été augmentés les deux années scolaires précédentes pour tenir compte du fait que l'accueil périscolaire était en transit dans la classe libre des préfas le temps des travaux de construction du nouveau bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'augmenter les tarifs de 1 % comme ci-dessus énoncés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et ce pour toute l'année scolaire 2021/2022 ;
- DECIDE de prendre en compte les quotients familiaux au 1<sup>er</sup> janvier de l'année puisque les mises à jour pour la CAF et la MSA s'effectuent à cette date.

Madame Morgane LE MERRER précise que l'étude sur la mise en place d'un goûter commun est reportée à la prochaine rentrée scolaire 2022/2023. Ainsi les nouveaux locaux seront intégrés et l'adjoint d'animation en poste sera revenu de son congé maternité.

*Réception en Préfecture le 13 juillet 2021*

*Délibération n° 56/2021*

### **Réorganisation des services périscolaires et modification du tableau des emplois communaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de réorganiser certains postes au sein des périscolaires en raison de la création de nouvelles tâches : l'entretien du nouveau local de l'accueil périscolaire et du nouveau protocole de désinfection dans les classes (COVID-19).

Il vous est proposé :

- L'adjoint d'animation contractuel (Anaïs MARION) reprend le poste de l'adjoint d'animation titulaire (Elodie BRIAL) à 25h30 hebdomadaires en temps annualisé. Elle va effectuer en totalité l'entretien du nouveau local de l'accueil périscolaire et laisser le ménage de la Maison des Associations et du bureau du directeur de l'école.
- L'adjoint technique (Sylvie LEBLAIS) à 19h hebdomadaires en temps annualisé va reprendre le ménage de la Maison des Associations et du bureau du directeur de l'école. Elle va également augmenter son temps pour la désinfection de deux classes primaires. Son temps de travail passerait donc à 21h30 hebdomadaires (soit + 13,16 %). Cette augmentation dépassant les 10 %, il y a la nécessité de créer un nouveau poste. Le Comité Technique placé près du CDG 53 devra être sollicité pour la suppression du poste à 19h hebdomadaires suivi d'une création.
- L'adjoint technique (Christine BOURDOISEAU) à 19h45 hebdomadaires en temps annualisé augmenterait son temps également pour la désinfection de deux classes primaires. Son poste passerait donc à 20h30 hebdomadaires (+ 3,80 %). Cette augmentation ne dépassant pas les 10 %, il y a simplement la nécessité de modifier ce poste.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réorganisation des services périscolaires comme détaillé ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- Décide de solliciter le Comité Technique pour la suppression du poste d'Adjoint technique à 19h/35<sup>ème</sup>. La prochaine réunion étant programmée le 24 septembre 2021 ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision ;
- Décide de modifier le tableau des emplois communaux comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

<b><u>Situation actuelle</u></b>	<b><u>Situation nouvelle</u></b>
<b>Filière administrative</b>	
<i>A temps complet</i>	
1 attaché	1 attaché
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint administratif à 23h/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint administratif à 23h/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière technique</b>	
<i>A temps complet</i>	
1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
2 adjoints techniques	2 adjoints techniques

<b>Filière technique</b>	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint technique à 26h30/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint technique à 26h30/35 <sup>ème</sup>
2 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à 30h15/35 <sup>ème</sup>	2 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à 30h15/35 <sup>ème</sup>
1 adjoint technique à 19h/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint technique à 19h/35 <sup>ème</sup>
	<b>1 adjoint technique à 21h30/35<sup>ème</sup></b>
1 adjoint technique à 19h45/35 <sup>ème</sup>	<b>1 adjoint technique à 20h30/35<sup>ème</sup></b>
<b>Filière animation</b>	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint d'animation à 25h30/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint d'animation à 25h30/35 <sup>ème</sup>

*Réception en Préfecture le 13 juillet 2021*

*Délibération n° 57/2021*

**LAVAL Agglomération : proposition d'adhésion au groupement de commandes téléphonie mobile**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il existe un groupement de commandes publiques entre la Communauté d'Agglomération de LAVAL, certaines communes de l'Agglomération Lavalloise intéressées et le Centre Communal d'Action Sociale de LAVAL, en vue de la passation de marchés concernant la téléphonie mobile,

Considérant que ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2021,

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> : La Commune de Louvigné décide d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes, en vue de passer un nouveau marché concernant la téléphonie mobile.

Article 2 : Est désigné coordonnateur de ce groupement LAVAL Agglomération. La Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur sera celle du groupement.

Article 3 : Madame le Maire de la Commune de Louvigné ou l'Adjoint délégué sont autorisés à signer tout document à cet effet.

*Réception en Préfecture le 13 juillet 2021*

*Délibération n° 58/2021*

**Rénovation énergétique du bâtiment des vestiaires foot : modification de deux devis et du plan de financement**

Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 10/2021 du 25 février 2021 prise pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment des vestiaires foot ainsi que sur le plan de financement correspondant.

Il explique avoir transmis à la Région des Pays de la Loire un dossier de demande de subvention au titre de l'aide spécifique rénovation des bâtiments publics.

Après étude du dossier par le chargé de programmes Efficacité Énergétique et Logement de la Région, il s'avère que les devis proposés par l'entreprise SAIBOT, de Laval (53), ne respectaient pas les résistances thermiques préconisées dans l'audit pour atteindre le gain énergétique de 40 %.

Dans ces conditions, Monsieur Philippe RUAULT explique avoir recontacté cette entreprise pour être en conformité et voici les nouveaux devis proposés :

- Entreprise SAIBOT, de Laval (53), pour l'isolation des combles en laine de verre soufflée (isolation de 420 mm au lieu de 330 mm). Le montant est de 6 108,80 € HT, soit 6 444,78 € TTC (**soit 1 308,70 € HT de plus**) ;
- Entreprise SAIBOT, de Laval (53), pour l'isolation extérieure avec une finition enduit (épaisseur 16 cm au lieu de 14 cm). Le montant est de 29 516,59 € HT, soit 31 140,00 € TTC (**soit 819,91 € HT de plus**) ;

Les autres travaux restent inchangés :

- SAS BARON, de Changé (53), pour le remplacement des portes bois par des portes métalliques isolantes. Le montant est de 14 480,00 € HT, soit 17 376,00 € TTC ;
- SARL ARTHUIS POIRIER, de Bonchamp les Laval (53), pour le remplacement des convecteurs et le remplacement des éclairages. Le montant est de 6 400,00 € HT, soit 7 680,00 € TTC ;
- SARL ARTHUIS POIRIER, de Bonchamp les Laval (53), pour la mise en place d'un système de VMC basse consommation avec capteurs de présence et d'humidité. Le montant est de 9 749,88 € HT, soit 11 699,85 € TTC ;

Le montant global du projet s'élève désormais à 66 255,27 € HT, soit 74 340,63 € TTC.

L'isolation des ballons et calorifugeage des réseaux seront réalisés en interne par les Adjointes techniques.

D'autre part, Madame le Maire précise que, contrairement à ce qui avait été annoncé dans la précédente délibération, les aides ne peuvent financer ce projet que jusqu'à 70 % maximum ; la Commune de Louvigné devant obligatoirement autofinancer 30 %.

Après avoir pris connaissance des nouvelles données concernant ce dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir les trois entreprises indiquées ci-dessus dans les conditions énumérées ;
- De modifier le plan de financement comme suit :

▪ Région Pays de la Loire - Contrat Territoires-Région 2020 :	39 322,00 €
▪ Région Pays de la Loire - Aide spécifique rénovation des bâtiments publics :	7 057,00 €
▪ Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) :	3 000,00 €
(Les CEE sont des primes financées par des fonds privés – vendeurs d'énergie)	
▪ Autofinancement :	<u>16 876,27 €</u>
▪ Total HT :	66 255,27 €

Tous les crédits sont prévus au budget principal 2021.

- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à modifier les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous documents se rapportant à ces dossiers ;

*Réception en Préfecture le 13 juillet 2021*

*Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 21h30*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Commission Communication & Citoyenneté**

**Bulletin municipal de juillet 2021** : la relecture est prévue la semaine prochaine pour l'impression vers le 20 juillet 2021. La distribution est à prévoir la dernière semaine de juillet 2021.

### **Commission Aménagement & Développement économique**

**Enquête publique concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les Communes d'Argentré et de Louvigné** : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, rappelle que cette enquête publique se déroule du lundi 05 juillet 2021 9h au vendredi 06 août 2021 12h.

Les permanences du commissaire enquêteur sont les suivantes :

- Lundi 05 juillet 2021 de 9h à 12h à la Mairie d'Argentré ;
- Mardi 20 juillet 2021 de 15h à 18h à la Mairie de Louvigné ;
- Samedi 24 juillet 2021 de 9h à 12h à la Mairie d'Argentré ;
- Mercredi 28 juillet 2021 de 15h à 18h à la Mairie de Louvigné ;
- Vendredi 06 août 2021 de 9h à 12h à la Mairie d'Argentré ;

**Enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 9 dit de Bécheveau :** Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que cette enquête publique est programmée du mardi 17 août 2021 au mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 (16 jours consécutifs). Les permanences du commissaire enquêteur sont les suivantes :

- Mardi 17 août 2021 de 14h à 17h ;
- Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 de 15h à 18h ;

**Point sur les travaux en cours :** Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, fait un point sur les travaux en cours :

- Installation des conteneurs enterrés : La réception de chantier a été faite par LAVAL Agglomération mais sans la présence de la Commune. Il reste les plantations à réaliser en novembre 2021.

- Point sur les travaux d'éclairage public 2021 : Les travaux sont programmés sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2021 :

- Remplacement du projecteur d'éclairage de l'Eglise situé au 1 Place St Martin ;
- Remplacement des lanternes de type « boule » et des mâts du Domaine des Charmes et de la Rte de la Doyère ;

Le choix des 5 gobos pour les illuminations (projecteur Eglise) sera réalisé lors de la prochaine commission Entretien & Cadre de vie.

Deux panonceaux ont été installés pour signaler que l'état va financer ce chantier au titre de la DETR 2021 « Réfection de l'éclairage public avec économie d'énergie ».

Monsieur Jean-Paul PINEAU donne également le rapport d'activité annuel 2021 concernant l'éclairage public de la Commune de Louvigné. Rapport établi par Territoire d'Energie Mayenne.

- Travaux d'élagage / broyage de printemps : Les travaux ont été réalisés semaine 25.

## **Commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative**

**Compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative du mardi 22 juin 2021 :**

Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative qui s'est déroulée le mardi 22 juin 2021.

La création d'un Conseil Municipal des enfants est prévue dès septembre 2021. Une information va être insérée dans le bulletin municipal de juillet 2021 à destination des CM1 et CM2.

**Compte-rendu du Conseil d'Ecole du vendredi 25 juin 2021 :** Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu du premier conseil d'école de l'année scolaire 2020/2021, qui s'est tenu le vendredi 25 juin 2021.

Les points suivants ont été abordés :

- Effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2021/2022 : 119 enfants attendus contre 129 indiqués au début de l'année 2021.

Les 6 classes seraient réparties ainsi :

CM2	19
CM1	23
CE2-CE1	22
CP	18
GS-CE1	19
TPS-PS-MS	18

- Le temps de décharge de Monsieur POISSON sera assuré par Madame BENAY.
- Les activités réalisées sur la fin de l'année scolaire 2020/2021 :
  - Un spectacle de Pierre Bouguier et Magali Grégoire, offert par l'APE, a été organisé le 29 juin pour toutes les classes ;
  - Pique-nique pour tous les élèves le 05 juillet sauf pour les CM2 ;
  - Repas des CM2 au « P'tit Bistrot » offert par l'APE le 06 juillet ;
  - Pique-nique pour tous les élèves du restaurant scolaire le 06 juillet en parallèle du repas des CM2 ;
- L'activité piscine est prévue sur la période 2 (novembre et décembre 2021) pour les élémentaires. Les autres classes sont positionnées sur la période 3 (en 2022) ;
- Un retour a été donné concernant le projet « socle numérique dans les écoles élémentaires ». Le projet pour Louvigné a été validé, une mise en place est attendue pour la rentrée de septembre 2021 ;

**Point sur la rencontre avec le club de tennis d'Argentré du samedi 26 juin 2021 :** Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal que la nouvelle porte avec le digicode a été posée par les Adjointes techniques.

Pour la saison 2021/2022 :

- Une convention est établie entre la Commune de Louvigné et l'US Tennis d'Argentré :
  - Pour continuer les cours en lien avec l'école de Louvigné ;
  - Pour continuer les portes ouvertes avec des cours de découverte ;
  - Pour référencer le terrain auprès de la FFT ;
  - Pour continuer la rénovation du terrain ;
- A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, l'accès au terrain ne sera autorisé qu'aux personnes détenant une licence de tennis. Cette licence donne accès à tous les terrains de tennis, pas uniquement celui de Louvigné.
- La réservation du terrain se fera via le site de la FFT.

**Compte-rendu de la réunion CTG du 29 juin 2021 (rencontre avec la CAF) :** Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal avoir rencontré Madame Elodie PIRON de la CAF, avec les élus du service enfance jeunesse, pour pouvoir avancer sur la rédaction de la CTG des 3 communes (Argentré, Louvigné et Soulgé sur Ovette).

Des thématiques ont été extraites des documents créés lors de la dernière réunion du 02 avril 2021. La thématique principale restant « l'enfance et la jeunesse ». Les thématiques de citoyenneté et d'accessibilité aux services ont aussi été mis en avant.

Il a été porté à l'attention de Madame PIRON que les moyens donnés pour pouvoir accueillir des enfants en situation de handicap n'étaient pas du tout suffisants en matière de financement. Ce point sera remonté par Madame PIRON à la CAF pour faire évoluer les dispositifs existants.

*Les dates butoirs de la fin d'année :*

- D'ici mi-octobre : nouvelle réunion du service enfance jeunesse pour écrire ensemble les fiches actions liées aux thématiques choisies ;
- Validation de la CTG au Conseil Municipal de novembre 2021 ;

**Point sur l'ouverture du nouvel accueil périscolaire à la rentrée de septembre 2021 :**

- Visite de la PMI le lundi 12 juillet 2021 ;
- Le déménagement des locaux est programmé le mercredi 21 juillet 2021 à 17h ;

**Pré-rentrée scolaire du mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 :** Madame Morgane LE MERRER, indique également que la pré-rentrée des équipes aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Une invitation a été envoyée ce matin par mail aux membres du Conseil Municipal pour les convier à l'apéritif et au repas du midi avec les enseignants et les agents communaux.

## **Commission Entretien & Cadre de vie**

**Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » :** Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, explique que les travaux sont toujours en cours de finition. Une relance a été faite par le Maître d'Œuvre afin que les entreprises finalisent les travaux cette semaine ; le passage de la PMI étant programmé ce lundi 12 juillet 2021.

Le portier vidéo ainsi que le vidéoprojecteur ont été installés.

**Audit énergétique pour la rénovation de la Maison des Associations :** L'intervention est programmée cette semaine (semaine 27) pour un retour de l'audit prévu début août 2021.

**Groupe scolaire : installation d'un vidéophone et subvention FIPD 2021 pour la sécurisation des établissements scolaires :** Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal qu'il devrait recevoir prochainement l'accord suite à la demande de subvention FIPD 2021 effectuée pour la sécurisation des établissements scolaires (installation d'un vidéophone) à hauteur de 1 000 € (soit 29,56 % du montant HT du devis).

Le devis de MOULAY Automatismes étant de 3 383,24 € HT, il resterait 2 383,24 € à charge de la Commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour continuer ce projet.

**Vestiaires foot et Salle des Loisirs : installation de caméras de vidéosurveillance et subvention FIPD 2021 concernant la vidéoprotection :** Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal qu'il devrait également recevoir prochainement l'accord suite à la demande de subvention FIPD 2021 effectuée pour l'installation de caméras de vidéosurveillance sur les bâtiments des vestiaires foot et de la Salle des Loisirs à hauteur de 3 435 € (soit 40 % du montant HT du devis), conformément à la demande faite par le Conseil Municipal.

Il va falloir maintenant déposer un dossier de demande d'autorisation pour l'installation d'un système de vidéoprotection auprès des services préfectoraux avant l'installation de ces 5 caméras.

Le prochain Conseil Municipal est programmé le 09 septembre 2021.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Présidente	Jean-Paul PINEAU	Morgane LE MERRER
Philippe RUAULT	Marie-José HOREL	Fabrice MALET  <b>Absent excusé</b>
Karine DERRIEN	Cédric ROUSSEAU	Corinne BAGOT
Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA	Jérémy GRENEAU
Renaud ROBIEUX  <b>Absent excusé</b>	Quentin MAYET  <b>Absent</b>	Romain MONNIER  <b>Absent excusé</b>